

DOSSIER DE PRESSE



**1^{er} acteur de l'action sociale
du personnel territorial**

Le Comité National d'Action Sociale, c'est...

- Une **association** à but non lucratif créée en 1967, présidée par René Régnauld, sénateur honoraire des Côtes d'Armor et maire honoraire de Saint-Samson-sur-Rance
- Des **instances représentatives** de ses structures adhérentes, paritaires (élus / agents) et pluralistes
- Une **ambition** : améliorer les conditions de vie des personnels du service public local, et de leur famille
- Une **offre de prestations et de prêts** pour le quotidien (transport, logement, vie professionnelle...), les enfants, la solidarité, la culture, les loisirs et les vacances

21 300

structures adhérentes

960 000

bénéficiaires
(agents)

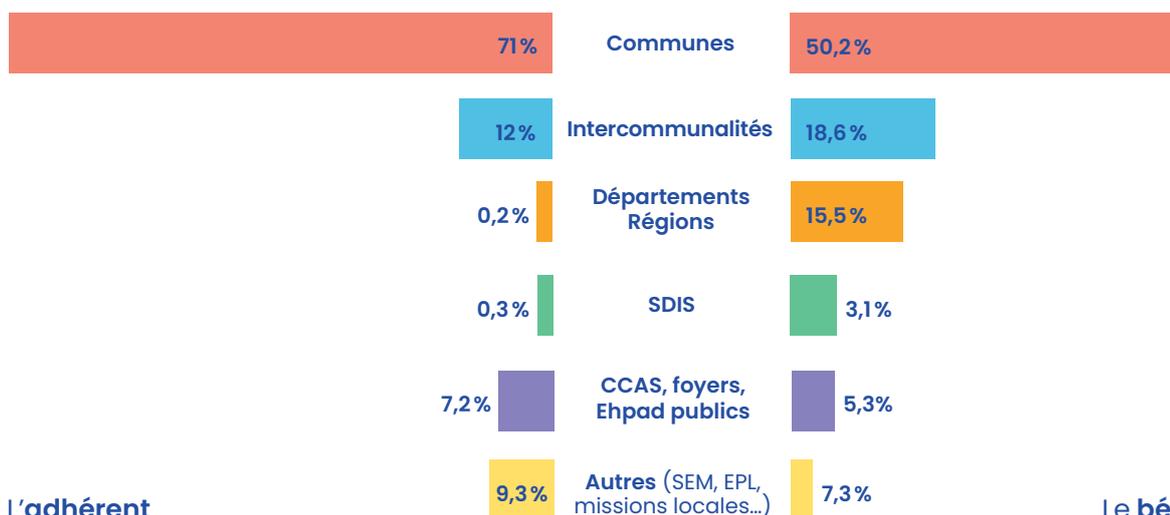
1,6 MILLION

d'ayants droit
(conjoint, enfants)

Nos adhérents

Répartition par types de structure employeuse

Nos bénéficiaires



L'adhérent

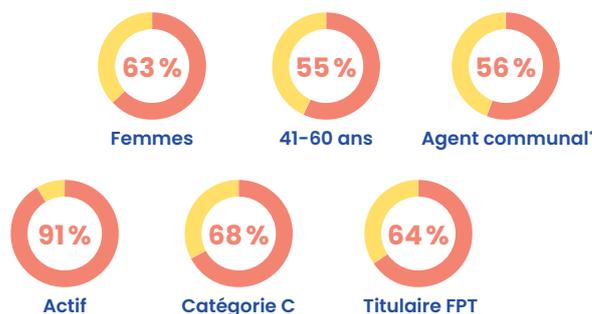
est la structure qui, par une cotisation annuelle, ouvre l'action sociale du CNAS à son personnel. Les structures affiliées couvrent un large spectre de la sphère territoriale :

- **collectivités territoriales et leurs établissements publics** : communes, conseils départementaux / régionaux, intercommunalités, SDIS, CCAS, centres de gestion de la FPT, caisses des écoles, offices publics de l'habitat, parcs naturels régionaux...
- **amicales du personnel et comités d'œuvres sociales** qui adhèrent pour la totalité du personnel de la collectivité.
- autres **personnes morales** dont le financement et la gouvernance sont majoritairement issus de collectivités territoriales : sociétés d'économie mixte, entreprises publiques locales, missions locales, associations de maires...

Le bénéficiaire

est celui ou celle qui reçoit les prestations demandées, c'est-à-dire le membre du personnel, en activité ou retraité, fonctionnaire, contractuel ou salarié, désigné par sa structure adhérente.

Les membres de sa famille, qui bénéficient par ricochet de nombreuses prestations (rentrée scolaire, vacances, offres locales...), sont appelés les **ayants droit**.



* Commune, CCAS, caisse des écoles...

Les prestations du CNAS



MIEUX-ÊTRE QUOTIDIEN

Des coups de pouce pour le mariage ou le Pacs, les études, le permis de conduire, le départ en retraite, le logement, le véhicule, les chèques-cadeaux ou les services à la personne...



CULTURE ET LOISIRS

Tarifs préférentiels et subventionnés, billetterie, séjours et voyages, Chèques-Vacances, Chèques Lire / Culture, Forfait Sport, offres locales, abonnements magazines...



SOUTIEN SOLIDAIRE

Écoute sociale, prêts
Dépannage, restructuration de crédits, aides pour les coups durs : décès, handicap, prothèses, catastrophe naturelle...

3 M

de dossiers traités

PRÈS DE

80

partenaires nationaux

87

prestations

19

prêts

1300

offres locales

167 M€

redistribués

Données décembre 2024

L'organisation du CNAS

Les instances du CNAS émanent de ses 21300 structures adhérentes. Elles assurent, avec l'appui des services déconcentrés de l'association, proximité et efficacité auprès des adhérents et des bénéficiaires.

Une **dynamisation locale** grâce à son réseau de délégués, bénévoles représentant chaque structure adhérente (1 élu + 1 agent) auprès du CNAS.

Au sein de chaque adhérent, au moins 1 correspondant conseille et informe les agents bénéficiaires sur l'offre du CNAS, et assure la gestion de la relation d'adhésion.

Une **animation départementale** portée par 96 délégations.

Une **coordination régionale** avec 7 comités d'animation et de développement régionaux

Une **gouvernance nationale** avec un conseil d'administration de 70 membres désignés pour 6 ans (mandat municipal), ainsi qu'une assemblée générale réunissant administrateurs, bureaux départementaux et commission de contrôle.

Des **services déconcentrés** répartis entre le siège national, à Guyancourt (78), et 7 antennes régionales.

1

siège social

7

antennes régionales

219

salariés

1

conseil d'administration national

7

comités régionaux

96

délégations départementales

42 600

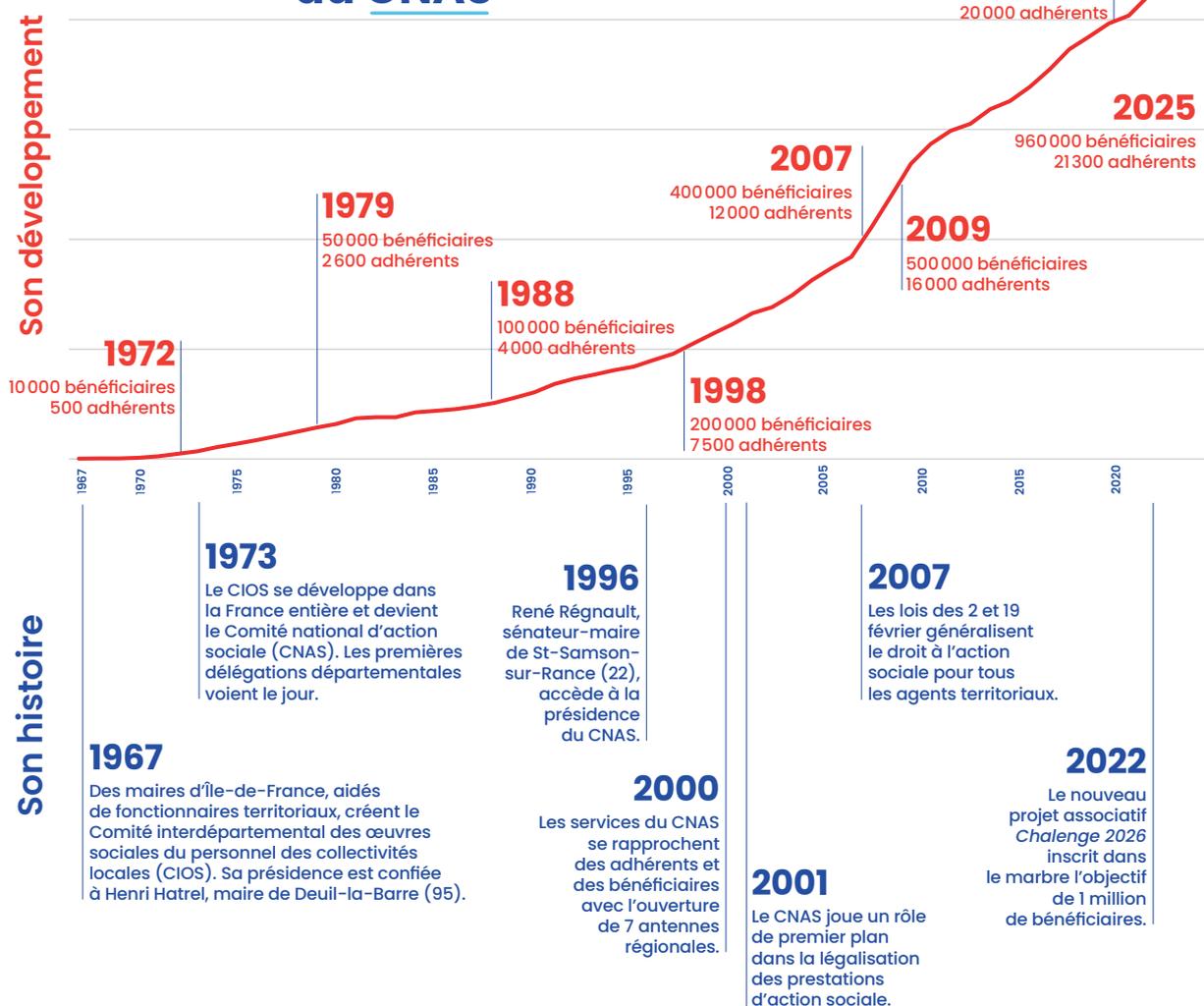
délégués locaux

AU MOINS 21 300

correspondants locaux



Les grandes dates du CNAS



Le CNAS, moteur des avancées législatives

L'action militante du CNAS et de son président René Régnault a permis de gagner plusieurs batailles législatives.

Celles de 2001, 2007 et 2016 ont fait progresser le droit à l'action sociale des agents et salariés territoriaux.

2001 Les collectivités peuvent confier la gestion de l'action sociale à des associations ou organismes à but non lucratif.

Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, dite loi Sapin, relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique – article 25.

2007 L'action sociale devient obligatoire pour toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents.

Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique – article 26.

Pour la première fois, un texte législatif consacre une définition légale de l'action sociale.

Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale – article 71.

2016 Les personnels des établissements publics locaux sont inclus sans ambiguïté au droit à l'action sociale.

Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires – amendement modifiant l'article 88-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.



René Régnauld, président du CNAS

- Maire honoraire de Saint-Samson-sur-Rance (22)
- Sénateur honoraire
- Officier des Palmes académiques
- Officier de la Légion d'honneur

Son parcours

René Régnauld est élu sénateur des Côtes d'Armor de 1980 à 1998.

Décentralisateur dans l'âme, il s'intéresse de près à la réforme initiée en 1981 par Gaston Defferre. Il participe à la création de la Fonction publique territoriale et au statut de ses agents.

Cet engagement lui vaut de siéger dans plusieurs instances comme le Conseil supérieur de la FPT (CSFPT) et le centre de gestion de la FPT des Côtes-d'Armor.

Administrateur du Centre national de la FPT (CNFPT), il assume les fonctions de porte-parole dans les années 1990

puis de rapporteur du budget. Il a également présidé la délégation régionale de Bretagne.

Au niveau local, René Régnauld a été maire de Saint-Samson-sur-Rance (22) de 1971 à 2014, et président de l'association des maires des Côtes-d'Armor.

En 1996, il accède à la présidence du CNAS avec un objectif majeur : obtenir la légalisation et la généralisation de l'action sociale territoriale.

L'association nationale est aujourd'hui un acteur incontournable de l'univers des collectivités territoriales : près de 1 million d'agents bénéficient, avec leur famille, des prestations du CNAS.

Ses mandats

de 2000 à 2017	Président du conseil de développement du pays de Dinan
de 1996 à 2002	Membre du conseil supérieur de l'Éducation Nationale
de 1995 à 2014	Vice-président de la communauté de communes de Dinan
de 1992 à 2002	Vice-président de l'association nationale des maires de France
	Président de la commission éducation, sport et culture
de 1991 à 2014	Président-fondateur de l'association des maires des Côtes d'Armor
de 1987 à 2014	Membre du Comité national de l'eau
	Vice-président de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
	Membre du comité de bassin Loire-Bretagne
de 1986 à 2014	Administrateur du CNFPT – rapporteur général du budget
	Président de la délégation régionale de Bretagne
de 1985 à 1989	Président d'une commission au conseil supérieur de la FPT
de 1982 à 1996	Président de l'office départemental HLM des Côtes d'Armor
de 1980 à 1998	Sénateur – Vice-président de la commission finances et membre du Comité national des finances locales
de 1979 à 1984	Conseiller régional de Bretagne
de 1977 à 1990	Président du centre de gestion des Côtes d'Armor
de 1973 à 1982	Conseiller général des Côtes d'Armor – Président de la commission permanente
de 1971 à 2014	Maire de Saint-Samson-sur-Rance
de 1965 à 2014	Élu municipal